



RECU EN PREFECTURE

Le 06 mars 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20200227-D00601110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 20 février 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN

Secrétaire : Mme Carine MICHEL

Absents : Mme Myriam EL-YASSA, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD

Procurations de vote : Mme Karima ROCHDI donne pouvoir à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY donne pouvoir à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET donne pouvoir à M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX donne pouvoir à Mme Christine WERTHE

OBJET : 08 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Création de 4 emplois d'agent de maîtrise et évolution d'un emploi d'adjoint technique en agent de maîtrise auprès de la Direction Education

Délibération n° 2020/006011

Actualisation de la liste des emplois permanents

Création de 4 emplois d'agent de maîtrise et évolution d'un emploi d'adjoint technique en agent de maîtrise auprès de la Direction Education

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

	Date	Avis
Commission n° 2	07/02/2020	Favorable unanime (2 abstentions)
Commission n° 4	04/02/2020 (voie électronique)	Pour information

I - Contexte

Pour répondre au bilan du projet de direction de l'Education, une évolution de l'organisation a été présentée au comité technique du 14 février 2020. Il s'agit de la structuration du service Entretien Patrimoine Logistique (EPL) qui conditionne la possibilité de remédier à plusieurs des difficultés pointées dans le bilan, à la fois au niveau du fonctionnement de la direction et de celui du service EPL.

Les contraintes de ce service sont particulières et uniques dans la collectivité :

- avec 4 chefs de secteurs pour encadrer plus de 300 agents,
- avec 5 métiers : Agents d'entretien (61), ATSEM (117), serveurs de restaurant scolaire (106), agents de sortie d'école (30), agents chargés de la logistique (3),
- avec une amplitude horaire de travail de 6 h 30 à 18 h 30,
- sur 65 sites (100 bâtiments).

L'enjeu est d'abord d'organiser un management de proximité, ensuite de recentrer les chefs de secteur sur l'évolution de l'organisation du travail, le lien avec les autres services/directions, et leurs autres missions.

II - Evolution envisagée

Il est proposé de créer 4 emplois d'agent de maîtrise (chef d'équipe) à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon, de catégorie C, filière technique, grade de référence agent de maîtrise principal, à la Direction de l'Education. S'agissant d'une étape de préfiguration de la structuration du service, leur mise en place se fera en deux phases (mars et juin), le recrutement des 4 chefs d'équipe EPL se fera de façon progressive courant 2020.

Ces chefs d'équipe EPL seront chargés :

- d'animer l'équipe dont ils ont la responsabilité, sur leur périmètre géographique (multisites),
- d'organiser le travail des agents de leur équipe, d'encadrer et accompagner les ATSEM, les agents d'entretien, les serveurs de restaurant scolaire et les agents de traversée d'école,
- d'assurer également les missions de suivi des petits travaux, interventions ponctuelles et de logistique sur leur périmètre.

Il est par ailleurs proposé de transformer un emploi d'adjoint technique en un emploi d'agent de maîtrise (chef d'équipe) à temps complet dans les effectifs permanents de la Ville de Besançon, de catégorie C, filière technique, grade de référence agent de maîtrise principal, à la Direction de l'Education.

Ce chef d'équipe de la cellule logistique sera chargé :

- d'assurer l'encadrement opérationnel et manager les agents de la cellule Logistique du Service Entretien Patrimoine et Logistique ; à ce titre, d'organiser et coordonner les travaux et le fonctionnement de l'équipe,
- de participer aux interventions sur le terrain en prenant en charge une partie des missions confiées à l'équipe,
- de préparer les commandes, gérer les stocks et participer à la livraison des produits et fournitures d'entretien ainsi que celle d'équipements et de matériels dans les écoles et les restaurants scolaires,
- de participer à la réalisation des travaux de maintenance de 1^{er} niveau des appareils et équipements des écoles.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- la création de 4 emplois d'agent de maîtrise (chef d'équipe EPL), de catégorie C grade de référence agent de maîtrise principal au sein de la direction de l'Education,
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique, catégorie C, filière technique au sein de la direction de l'Education,
- la création d'un emploi d'agent de maîtrise (chef d'équipe cellule logistique), de catégorie C, grade de référence agent de maîtrise principal au sein de la direction de l'Education,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0